
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 20 DÉCEMBRE 2016 À 20 H AU CENTRE METCALFE SITUÉ AU 3597, RUE METCALFE, À RAWDON ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS FORMANT QUORUM :

Monsieur le maire suppléant, Raymond Rougeau

Mesdames et Messieurs les conseillers, Louise Poirier
Katy Dupuis
Renald Breault
Kimberly St Denis
Stéphanie Labelle

Est absent
Monsieur le maire, Bruno Guilbault



1. OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU MAIRE

La séance est ouverte par Monsieur le maire suppléant Raymond Rougeau. Maîtresse Caroline Gray, directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Sont également présents :

Monsieur François Dauphin, directeur général et secrétaire-trésorier
Madame Carole Landry, directrice du Service des finances

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

16-696

Il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance – Mot du maire
2. Adoption de l'ordre du jour

AVIS DE MOTION

3. Avis de motion - Règlement numéro 372-89-48 modifiant le Règlement de zonage numéro 372-89 (secteur Village) et ses amendements afin de modifier les dispositions relatives aux logements dans les bâtiments commerciaux de la zone C3-37
4. Avis de motion – Règlement d'emprunt numéro 153 décrétant des travaux de prolongement de l'égout sanitaire et le remplacement de l'aqueduc sur la 16^e Avenue, entre les rues Varsovie et Woodland et autorisant une dépense et un emprunt de 91 450 \$

RÈGLEMENTS

5. Adoption du Règlement numéro 61-2016 pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières et à l'exigibilité de compensations pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2017
6. Adoption du Règlement numéro 48-2017 concernant la tarification des biens et services de la Municipalité de Rawdon
7. Adoption du Règlement numéro 104-2016 établissant la rémunération du personnel électoral lors d'élections et de référendums municipaux

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

8. Octroi de contrat – Services de collecte et de transport des matières résiduelles - 2017-2018
9. Destinations plein-air – Tourisme Lanaudière – Entente triennale

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

10. Engagement de la Municipalité auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) – Travaux secteur lac Vail
11. Dépôt du certificat de la tenue d'un registre – Règlement d'emprunt numéro 150 décrétant la mise à jour du plan d'intervention, la réhabilitation de conduites ainsi que la réalisation d'études préliminaires pour la mise à jour de l'usine d'épuration, des postes de pompage et de surverses, des travaux d'infrastructures d'égout, d'éclairage et d'aménagement sur le barrage du lac Rawdon et autorisant une dépense de 5 200 000,00 \$ et un emprunt de 3 420 424,00 \$ (TECQ 2014-2018)
12. Dépôt du certificat de la tenue d'un registre – Règlement d'emprunt numéro 155 décrétant l'exécution de travaux de mise à niveau et le maintien d'actifs de l'usine d'épuration des

- eaux usées, des postes de pompage et de surverses, incluant l'acquisition d'une propriété, et autorisant une dépense et un emprunt de 4 500 000,00 \$
13. Dépôt du certificat de la tenue d'un registre – Règlement numéro 106-2016 concernant la création d'une réserve financière pour des travaux de réfection de trottoirs
 14. Dépôt du certificat de la tenue d'un registre – Règlement numéro 108-2016 concernant la création d'une réserve financière pour le déploiement d'internet sur le territoire de la Municipalité
 15. Embauche temporaire d'un responsable de l'environnement
 16. Demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports - Ajout d'une signalisation – 1^{re} avenue à l'intersection de la rue Queen
 17. Période de questions
 18. Levée de la séance

AVIS DE MOTION

3. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 372-89-48 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 372-89 (SECTEUR VILLAGE) ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX LOGEMENTS DANS LES BÂTIMENTS COMMERCIAUX DE LA ZONE C3-37

16-697 Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Renald Breault que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 372-89-48 modifiant le Règlement de zonage numéro 372-89 (secteur Village) et ses amendements afin de modifier les dispositions relatives aux logements dans les bâtiments commerciaux de la zone C3-37

4. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 153 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE L'ÉGOUT SANITAIRE ET LE REMPLACEMENT DE L'AQUEDUC SUR LA 16^E AVENUE, ENTRE LES RUES VARSOVIE ET WOODLAND ET AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 91 450 \$

16-698 Avis de motion est donné par Madame la conseillère Stéphanie Labelle que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement d'emprunt numéro 153 décrétant des travaux de prolongement de l'égout sanitaire et le remplacement de l'aqueduc sur la 16^e Avenue, entre les rues Varsovie et Woodland et autorisant une dépense et un emprunt de 91 450 \$

RÈGLEMENTS

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 61-2016 POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES SUR LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET À L'EXIGIBILITÉ DE COMPENSATIONS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES MUNICIPAUX, LE TOUT AUX FINS DE L'EXERCICE FINANCIER 2017

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2017 s'élèvent à la somme de 15 944 404 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'imposer les taxes, compensations et tarifs pour l'année 2017 par règlement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 8 novembre 2016;

CONSIDÉRANT la présentation effectuée séance tenante par Madame Carole Landry, directrice du Service des finances dudit règlement.

16-699 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'adopter le Règlement numéro 61-2016 pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières et à l'exigibilité de compensations pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2017, tel que remis aux membres du conseil.

6. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 48-2017 CONCERNANT LA TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON

CONSIDÉRANT le pouvoir attribué à une Municipalité de tarifier en tout ou en partie ses biens et ses services;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la Municipalité doit adopter un règlement;

CONSIDÉRANT QUE par souci d'équité, la Municipalité estime approprié d'établir une tarification générale pour ses biens et ses services applicable à tous les utilisateurs;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 8 novembre 2016;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est demandée suite à l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins deux jours ouvrables avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, le directeur général et secrétaire-trésorier ou la personne qui préside la séance en ayant précisé l'objet.

16-700 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

D'adopter le Règlement numéro 48-2017 concernant la tarification des biens et services de la Municipalité de Rawdon, tel que remis aux membres du conseil.

7. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 104-2016 ÉTABLISSANT LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL LORS D'ÉLECTIONS ET DE RÉFÉRENDUMS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q. c. E-2.2), le conseil municipal peut fixer une rémunération supérieure à celle déterminée par le *Règlement sur les rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux* fixée par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite ajuster la rémunération du personnel électoral lors d'élections et de référendums municipaux, afin, entre autres, de faciliter le recrutement lors des divers événements électoraux et référendaires tenus sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil du 11 octobre 2016;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins deux jours ouvrables avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, le directeur général et secrétaire-trésorier ou la personne qui préside la séance en ayant fait la présentation.

16-701 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu par les conseillers :

D'adopter le Règlement numéro 104-2016 établissant la rémunération du personnel électoral lors d'élections et de référendums municipaux, tel que remis aux membres du conseil.

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

8. OCTROI DE CONTRAT – SERVICES DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - 2017-2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un processus d'appel d'offres public le 17 novembre 2016 pour des services de collecte et de transport des matières résiduelles sur son territoire pour les années 2017 et 2018;

CONSIDÉRANT la réception d'une seule soumission en date du 12 décembre 2016 provenant de l'entreprise Services Sanitaires MAJ inc., division Compo Recycle;

CONSIDÉRANT l'écart important entre les prix proposés et les estimés établis par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'article 938.3 du Code municipal permet à la Municipalité de s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure un contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la Municipalité.

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations du Service des travaux publics, du Service des finances et du Service du greffe en date du 12 décembre 2016.

16-702 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

De mandater le directeur général et secrétaire-trésorier afin de s'entendre avec l'entreprise Services Sanitaires MAJ inc., division Compo Recycle afin de conclure un contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, compte tenu de l'écart important entre les prix proposés et les estimés établis par la Municipalité.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat à intervenir, le cas échéant, ainsi que tous autres documents requis aux fins de la présente résolution.

Cette dépense sera prévue aux budgets 2017 et 2018.

9. DESTINATIONS PLEIN-AIR – TOURISME LANAUDIÈRE – ENTENTE TRIENNALE

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Lanaudière met en place, pour les saisons estivales et hivernales 2017, 2018 et 2019, des campagnes de promotion multi produits (golf, ski, marchés de Noël, etc.) s'adressant à des clientèles de tourisme d'agrément et dont l'objectif visé est la mise en valeur des destinations plein-air auprès de ladite clientèle;

CONSIDÉRANT QUE ces campagnes de promotions offrent aux municipalités la possibilité d'appuyer indirectement l'investissement promotionnel des entreprises situées sur leur territoire et, par conséquent, contribuer à la croissance de l'industrie touristique;

CONSIDÉRANT QUE la contribution requise pour cet investissement promotionnel s'élève à 18 000 \$, plus les taxes applicables, répartie sur trois (3) ans.

16-703 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser l'adhésion aux campagnes de promotion multi produits offertes par Tourisme Lanaudière pour les saisons estivales et hivernales 2017, 2018 et 2019, pour un montant de 18 000 \$, plus les taxes applicables, réparti sur trois (3) ans.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente de partenariat à intervenir entre les parties.

Cette dépense sera prévue aux budgets 2017, 2018 et 2019.

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

10. ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ AUPRÈS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) – TRAVAUX SECTEUR LAC VAIL

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un poste de surpression « Woodland » pour desservir en eau potable les résidents du secteur du lac Vail;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénierie BPR infrastructure inc. a déposé une demande d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour effectuer les travaux (réf n° 7311-14-01-61360-86).

CONSIDÉRANT QUE le ministère demande une confirmation à l'effet que la Municipalité s'engage à ce que l'installation septique projetée dans le cadre de ce projet soit conforme au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Chapitre Q-2, r. 22) et à la réglementation municipale concernant le ruisseau présent sur le site.

16-704 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

De confirmer l'engagement de la Municipalité de Rawdon à ce que l'installation septique projetée dans le cadre de ce projet soit conforme au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Chapitre Q-2, r. 22) et à la réglementation municipale concernant le ruisseau présent sur le site.

11. DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TENUE D'UN REGISTRE – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 150 DÉCRÉTANT LA MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION, LA RÉHABILITATION DE CONDUITES AINSI QUE LA RÉALISATION D'ÉTUDES PRÉLIMINAIRES POUR LA MISE À JOUR DE L'USINE D'ÉPURATION, DES POSTES DE POMPAGE ET DE SURVERSES, DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'ÉGOUT, D'ÉCLAIRAGE ET D'AMÉNAGEMENT SUR LE BARRAGE DU LAC RAWDON ET AUTORISANT UNE DÉPENSE DE 5 200 000,00 \$ ET UN EMPRUNT DE 3 420 424,00 \$ (TECQ 2014-2018)

CONSIDÉRANT QUE le 13 décembre 2016, le conseil a adopté le Règlement d'emprunt numéro 150 décrétant la mise à jour du plan d'intervention, la réhabilitation de conduites ainsi que la réalisation d'études préliminaires pour la mise à jour de l'usine d'épuration, des postes de pompage et de surverses, des travaux d'infrastructures d'égout, d'éclairage et d'aménagement sur le barrage du lac Rawdon et autorisant une dépense de 5 200 000,00 \$ et un emprunt de 3 420 424,00 \$ (TECQ 2014-2018);

CONSIDÉRANT QUE le 19 décembre 2016, un registre préparé aux fins de l'enregistrement des personnes habiles à voter a été tenu à l'hôtel de ville de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de personnes habiles à voter requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire sur ce règlement était de 500 et que le nombre de personnes qui se sont enregistrées pour demander la tenue de ce scrutin est de 0;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement d'emprunt numéro 150 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

16-705 Le secrétaire-trésorier dépose le certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement tenue le 19 décembre 2016 concernant le Règlement d'emprunt numéro 150 décrétant la mise à jour du plan d'intervention, la réhabilitation de conduites ainsi que la réalisation d'études préliminaires pour la mise à jour de l'usine d'épuration, des postes de pompage et de surverses, des travaux d'infrastructures d'égout, d'éclairage et d'aménagement sur le barrage du lac Rawdon et autorisant une dépense de 5 200 000,00 \$ et un emprunt de 3 420 424,00 \$ (TECQ 2014-2018), tel que préparé par la directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe.

12. DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TENUE D'UN REGISTRE – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 155 DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE MISE À NIVEAU ET LE MAINTIEN D'ACTIFS DE L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES, DES POSTES DE POMPAGE ET DE SURVERSES, INCLUANT L'ACQUISITION D'UNE PROPRIÉTÉ, ET AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 4 500 000,00 \$

CONSIDÉRANT QUE le 8 novembre 2016, le conseil a adopté le Règlement d'emprunt numéro 155 décrétant l'exécution de travaux de mise à niveau et le maintien d'actifs de l'usine d'épuration des eaux usées, des postes de pompage et de surverses, incluant l'acquisition d'une propriété, et autorisant une dépense et un emprunt de 4 500 000,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE le 19 décembre 2016, un registre préparé aux fins de l'enregistrement des personnes habiles à voter a été tenu à l'hôtel de ville de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de personnes habiles à voter requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire sur ce règlement était de 500 et que le nombre de personnes qui se sont enregistrées pour demander la tenue de ce scrutin est de 0;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement d'emprunt numéro 155 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

16-706 Le secrétaire-trésorier dépose le certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement tenue le 19 décembre 2016 concernant le Règlement d'emprunt numéro 155 décrétant l'exécution de travaux de mise à niveau et le maintien d'actifs de l'usine d'épuration des eaux usées, des postes de pompage et de surverses, incluant l'acquisition d'une propriété, et autorisant une dépense et un emprunt de 4 500 000,00 \$, tel que préparé par la directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe.

13. DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TENUE D'UN REGISTRE – RÈGLEMENT NUMÉRO 106-2016 CONCERNANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE TROTTOIRS

CONSIDÉRANT QUE le 13 décembre 2016, le conseil a adopté le Règlement numéro 106-2016 concernant la création d'une réserve financière pour des travaux de réfection de trottoirs;

CONSIDÉRANT QUE le 19 décembre 2016, un registre préparé aux fins de l'enregistrement des personnes habiles à voter a été tenu à l'hôtel de ville de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de personnes habiles à voter requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire sur ce règlement était de 500 et que le nombre de personnes qui se sont enregistrées pour demander la tenue de ce scrutin est de 0;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 106-2016 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

16-707 Le secrétaire-trésorier dépose le certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement tenue le 19 décembre 2016 concernant le Règlement numéro 106-2016 concernant la création d'une réserve financière pour des travaux de réfection de trottoirs, tel que préparé par la directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe.

14. DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TENUE D'UN REGISTRE – RÈGLEMENT NUMÉRO 108-2016 CONCERNANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE DÉPLOIEMENT D'INTERNET SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE le 13 décembre 2016, le conseil a adopté le Règlement numéro 108-2016 concernant la création d'une réserve financière pour le déploiement d'internet sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 19 décembre 2016, un registre préparé aux fins de l'enregistrement des personnes habiles à voter a été tenu à l'hôtel de ville de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de personnes habiles à voter requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire sur ce règlement était de 500 et que le nombre de personnes qui se sont enregistrées pour demander la tenue de ce scrutin est de 0;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 108-2016 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

16-708 Le secrétaire-trésorier dépose le certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement tenue le 19 décembre 2016 concernant le Règlement numéro 108-2016 concernant la création d'une réserve financière pour le déploiement d'internet sur le territoire de la Municipalité, tel que préparé par la directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe.

15. EMBAUCHE TEMPORAIRE D'UN RESPONSABLE DE L'ENVIRONNEMENT

**ABROGÉE PAR
RÉSO NO 17-28
LE 17-01-2017** CONSIDÉRANT le départ de la responsable de l'environnement pour un congé de maternité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'embauche temporaire d'un(e) responsable de l'environnement;

CONSIDÉRANT le processus d'appel de candidatures, le travail du comité de sélection et sa recommandation.

16-709 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

De procéder à l'embauche temporaire de monsieur Anthony Barbe au poste de responsable de l'environnement à compter du 9 janvier 2017, conformément aux conditions prévues par la convention collective en vigueur.

Que, par la présente résolution, monsieur Anthony Barbe soit autorisé à délivrer, pour et au nom de la Municipalité, des constats d'infraction visant le respect de l'ensemble des normes réglementaires, confirmant ainsi sa nomination à titre de fonctionnaire désigné à l'émission des permis et des constats.

16. DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS - AJOUT D'UNE SIGNALISATION – 1^{RE} AVENUE À L'INTERSECTION DE LA RUE QUEEN

CONSIDÉRANT des demandes citoyennes afin que soit améliorée la signalisation routière sur la 1^{re} avenue en direction nord-est, à l'intersection de la rue Queen, notamment en ce qui a trait à l'obligation pour les véhicules s'étant engagés dans la voie de gauche d'effectuer un virage obligatoire en cette direction, le tout afin de rendre cette intersection plus sécuritaire;

CONSIDÉRANT le risque particulièrement élevé d'accident à cette intersection résultant du manque de signalisation et créant ainsi une certaine confusion;

CONSIDÉRANT le nombre d'accidents survenu à cet endroit;

CONSIDÉRANT QUE la 1^{re} avenue est sous la juridiction du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

CONSIDÉRANT QUE l'intervention demandée auprès du ministère consiste à installer, à même le feu de circulation, un panneau de « Direction des voies » indiquant pour les voies visées ce qui suit : voie de gauche : tourner à gauche et voie de droite : aller tout droit ou tourner à droite.

16-710 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'appuyer formellement les demandes citoyennes et de transmettre au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, une demande afin que soit améliorée la signalisation routière sur la 1^{re} avenue en direction nord-est, à l'intersection de la rue Queen et que soit installée, à même le feu de circulation, un panneau de « Direction des voies » indiquant pour

les voies visées ce qui suit : voie de gauche : tourner à gauche et voie de droite : aller tout droit ou tourner à droite.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire suppléant invite les personnes présentes à l'assemblée publique, à poser des questions sur les points prévus à l'ordre du jour.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

16-711 Que l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été discuté, Monsieur le maire suppléant déclare la présente séance du conseil levée à 20 h 30.

(Signé) Caroline Gray

Me Caroline Gray
Directrice Service du greffe
et secrétaire-trésorière adjointe

(Signé) Raymond Rougeau

Raymond Rougeau
Maire suppléant